

RÈGLEMENT SPORTIF VOILE LEGERE LIGUE PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR

Objectifs sportifs du championnat régional :

- Formation sportive d'un maximum de coureurs
- Animation sportive sur l'ensemble du territoire régional
- Sélection et préparation des coureurs pour les Championnats de France Minimes, Glisse, Extrême Glisse, Espoirs et MiniJ
- Confrontation des coureurs sur le territoire régional

SOMMAIRE

CHAPITRE I : LES CHAMPIONNATS REGIONAUX.

Article 1 : Catégories d'âges.

Article 2 : Saison sportive et calendrier

Article 3 : Conditions de participation

Article 4 : Titre et Conditions d'attribution.

Article 5 : Classement individuel sur une épreuve du championnat.

Article 6 : Classement du championnat régional.

Article 7 : Arbitrage

CHAPITRE II: SELECTIONS aux CHAMPIONNATS DE FRANCE minimes et espoirs: glisse, solitaire et équipage, extrême glisse.

Article 1 : Sélections aux Championnats de France sur quota de Ligue.

Article 2 : Désistement

Article 3 : Demande de sélection sur un autre support que celui de la sélection.

Article 4 : Commission de sélection de la Ligue.

Article 5 : Sélections sur invitation aux Championnats de France minimes et espoirs.

Article 6: Régates sélectives aux Championnats de France pour la ligue PACA

CHAPITRE III : ANNEXES SPECIFIQUES par série

ANNEXE 1 : Guide d'organisation d'une régata de ligue voile légère

ANNEXE 2 : Fiche d'inscription type

CHAPITRE I : LES CHAMPIONNATS REGIONAUX

Article 1 : Catégories d'âges

Poussins : U10 (moins de 10 ans dans l'année)
Benjamin : U12 (moins de 12 ans dans l'année).
Minimes : U15 (moins de 15 ans)
Espoir U17 (moins de 17 ans)
Espoir U19 (moins de 19 ans)
Espoir U21 (moins de 21 ans)
Espoir U25 (pour les habitables jeunes championnat de France)
Senior: + 25 ans.
Vétéran : + 65 ans

Article 2 : Saison sportive et calendrier

Le saison sportive PACA débute le 1^{er} septembre et s'achève le 31 août. Les épreuves du calendrier sont saisies du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le calendrier des épreuves du championnat régional est établi sur propositions de la commission sportive. Le championnat régional est composé de plusieurs épreuves de "grade 5" ou "grade 4" sur le territoire PACA.

Seules les épreuves du choisies pour le championnat PACA ou la sélection au championnat de France Espoir peuvent être inscrite en Grade 5A.

La première partie de la saison (automne) doit privilégier les épreuves départementales ou de bassin (grade 5B). Chacune des séries choisira le découpage territorial en fonction des effectifs et des réalités de pratique.

La Ligue se réserve la possibilité de remplacer les épreuves non courues par d'autres, rajoutées au calendrier de la Ligue après accord du Bureau et avec un préavis de 31 jours, y compris dans le cas d'épreuves utilisées pour la sélection aux championnats de France.

Article 3 : Conditions de participation

Chaque coureur licencié à la Fédération Française de Voile dans un club PACA engagé dans une épreuve du championnat régional, est inscrit pour l'ensemble du Championnat régional ou d'automne.

Chaque coureur doit être conformité avec les règles de classe pour laquelle il court et présenter une licence valide et tamponnée par le médecin (ou certificat médical). Toutefois le timbre de la classe ne sera pas exigé en grade 5.

Les concurrents doivent s'inscrire auprès du club organisateur pour chaque épreuve.

Dans le cas où des séries choisiraient de prendre en compte des épreuves à l'automne dans leur classement, les coureurs qui changent de club au 1^{er} janvier de la saison

en cours seront classés sous leur nouvelle licence pour l'ensemble du championnat.

Article 4 : Titres et Conditions d'attribution

Les séries concernées sont celles officiellement reconnues par la Fédération Française de Voile et pour lesquelles il a été couru 2 épreuves au moins.

Le coureur ou l'équipage licencié dans un club PACA qui totalise le minimum de points au classement final est déclaré Champion Régional.

Pour les séries à équipages, le titre sera décerné à l'équipage. Toute modification de l'équipage en cours de championnat entraîne la création d'un nouvel équipage au classement.

Un classement de série sera possible dès lors qu'il y a au moins 6 bateaux inscrits d'une même série.

Un titre de Champion Régional ne peut être attribué que si au moins 10 coureurs ou équipages des catégories citées ci dessous sont classés que ce soit en masculin et mixte ou féminin:

Dériveur :

- Champion (ne) Régional Benjamin Solitaire Optimist
- Champion (ne) Régional Optimist (15 ans max)
- Champion (ne) Régional Europe
- Champion (ne) Régional Laser 4,7
- Champion (ne) Régional Laser Radial
- Champion Régional Laser Standard
- Champion (ne) Régional double 420
- Champion (ne) Régional intersérie dériveur (tous dériveurs, 420, 470, Fireball, 505, 29er, 49er classement en temps compensé ou individuel si le nombre d'équipages est suffisant)

Catamaran :

- Champion (ne) Régional Intersérie C4 (-15 ans)
- Champion (ne) Régional intersérie C3 (pour tous les bateaux qui ne peuvent pas constituer une classe)
- Champion (ne) Régional 15.5 (14, 15, 16 ans)
- Champion (ne) Régional HC 16 (15 ans et plus)
- Champion (ne) Régional SL16
- Champion (ne) Régional C1 (15 ans et plus)

Windsurf :

- Champion (ne) Régional Minime Bic 293 OD
- Champion (ne) Régional Espoir Bic 293 OD
- Champion (ne) Régional Espoir Race Board 7.8
- Champion (ne) Régional Espoir Race Board 8.5
- Champion (ne) Régional Windsurf RRD 120 minime

- Champion (ne) Régional Windsurf Espoir RRD 120 (14 ans et plus)
- Champion Régional F31 open (15 ans et plus)
- Champion Régional longue distance toute catégorie.
- Champion (ne) Régional Expression Vague

BATEAU RADIO COMMANDE:

Champion Régional BRC pour les classes reconnues par la FFVoile avec au moins 5 Skippers de la ligue classés

MINIJ :

- Champion (ne) Régional MINIJ (Handivoile)

Article 5 : Classement individuel sur une épreuve du Championnat Régional :

Validation d'une régata : 2 courses courues et validées minimum pour les 5A.

La plus mauvaise course est retirée à partir de 3 courses courues et validées.

Calcul du classement par application du système des points à minima (annexe A4.1 et A4.2 des règles de course ISAF).

Article 6) Classement du Championnat régional de voile légère:

Les séries peuvent choisir de débiter leur championnat en septembre ou en janvier.

La liste des Epreuves "Grade 5" ou "Grade 4" comptant pour le Championnat Régional figure dans le calendrier régional de la saison sportive pour chaque pratique.

Le classement du Championnat régional pour chacune des catégories pourra être obtenu de la manière suivante :

- Utilisation du logiciel dit « de championnat », complément du logiciel FREG :
 - les coureurs hors ligue sont automatiquement extraits
 - pour chaque épreuve on affecte aux concurrents les points suivants : 1 au premier, 2 au deuxième, 3 au troisième, etc ..
 - la plus mauvaise épreuve est retirée à partir de 4 épreuves courues
 - les deux plus mauvaises épreuves sont retirées à partir de 7 épreuves courues et validées
 - un coureur absent à une épreuve marque les points du nombre de coureurs classés ou équipages classés sur la totalité du championnat +1.
 - En cas d'égalité au classement final, les coureurs sont départagés par le nombre de meilleures courses.

Un classement féminin et masculin est réalisé par catégorie d'âge par extraction du classement scratch définitif.

Les classements par catégorie d'âges sont extraits du classement scratch définitif lorsque les départs et arrivées ne sont pas séparés.

Lorsque les classes sont regroupées (Catamarans C1, C3, C4 et dériveurs en temps compensé), le coureur marque les points correspondant au classement des classes regroupées.

Les benjamins, minimes et cadets peuvent avoir le même départ mais disposent d'un classement séparé.

Un titre de Championne Régionale Féminin sera attribué si 5 coureurs ou équipages féminins au moins sont inscrits au minimum dans les catégories citées ci-dessus.

VOIR ANNEXES SPECIFIQUES éditées pour chacune des séries

Article 7) Arbitrage :

Chaque épreuve de grade 5A et 5 B devra comprendre un Président de Comité de course et un président de Jury validés par la CRA 112. Les épreuves de grade 5C peuvent être arbitrées par un arbitre de Club désigné par le Président du club organisateur et validé par la CRA 112.

Les « dossiers de course » seront préparés par le Club Organisateur.

Un arbitrage semi-direct pourra être mis en place dès que possible.

Les épreuves du Championnat régional sont dirigées par un comité de course et un jury au minimum régional validés par la CRA 112.

Le Comité de course organise une réunion d'information avec la sécurité et les entraîneurs à 9H30 si nécessaire

Article 8) Conseillers Techniques Habilités :

Lors des épreuves, les conseillers techniques de la ligue ou personnes nommément habilités, pourront intervenir en course et se déplacer sur l'ensemble du parcours. Ils devront en informer en amont le comité de course.

Article 9) Formats de course :

Le club organisateur prendra contact avec le responsable technique de la série pour le choix des parcours.

CHAPITRE III: SELECTIONS AUX CHAMPIONNATS de FRANCE minimes, minimes flotte collective et espoirs (glisse, solitaire et équipage, extrême glisse).

Article 1: Sélections aux Championnats de France sur quota de Ligue

Chaque coureur ou équipage doit se sélectionner au Championnat de France dans sa série sur les épreuves de sélection qui figurent dans le tableau annexe publié en janvier.

Les sélections se feront sur le classement général à partir du total des points des épreuves prévues dans le tableau défini en annexe.

Le nombre de points marqués par coureur à chaque épreuve est celui de la place obtenue par le coureur au classement général de chaque épreuve en retirant les coureurs hors ligues ou étrangers du classement général.

Un coureur non partant à une épreuve marque les points attribués au DNA par rapport aux coureurs classés de la ligue.

Les concurrents ex-æquo seront départagés selon les règles A8-1 et A8-2 des RCV 2012-2016. La Ligue se réserve la possibilité de remplacer une ou des épreuves sélectives non courues par d'autres ajoutées au calendrier après accord du Bureau et avec un préavis de 31 jours.

Rappel des règles imposées par la FFVoile: La période de sélection aux Championnats de France minimes et espoirs est de fin janvier au 1 juin.

Epreuves utilisées: 3 SL minimum, 6 SL maximum, 2 SIL maximum et 6 épreuves maximum.

Toute SL d'une ligue de proximité peut servir de sélection pour la ligue après accord écrit entre les ligues concernées et les responsables de séries.

Sur 3 régates aucune régata n'est retirée, de 4 à 5 régates, 1 régata est retirée, à partir de 6 régates 2 régates sont retirées.

La liste des sélectionnés par quota sera disponible sur le site Internet fédéral début juin.

Si les épreuves choisies en sélection directe (SIL) ne sont pas validées (moins de 2 courses courues) une autre sélective Grade 4 de rattrapage prévue dès l'établissement du calendrier fera fonction d'épreuve de sélection directe.

Dans le cas où cette épreuve de secours ne serait pas validée, les coureurs qui tentaient de se sélectionner sur SIL seront proposés par la commission de sélection et validés par le bureau de la ligue avec comme support principal de décision, le classement national des coureurs établi par la FFVoile au 4 juin.

Si moins de 2 épreuves de ligue sont courues, les sélectionnés seront proposés par la commission de sélection et validés par le bureau avec comme support principal de décision, le classement national des coureurs établi par la FFVoile au 3 juin.

Article 2 : Désistement :

a) Si un coureur sélectionné en accès direct sur une épreuve se désiste, le quota attribué sur cette épreuve est reporté dans les quotas de classement d'épreuves.

Les quotas en accès direct sont donc nominatifs et ne peuvent pas être transférés au suivant de l'épreuve. Pour les séries en équipage, cette règle s'applique à tout l'équipage sélectionné

en accès direct. Le quota étant attribué sur 1 place, tout désistement de l'un des équipiers sélectionnés sur épreuve entraînera l'annulation du quota et le transfert de celui-ci sur le classement d'épreuves des sélections.

b) En cas de désistement d'un coureur sélectionné sur classement des sélections, le coureur suivant au classement des sélections sera sélectionné.

c) Calcul des points :

Un coureur ou équipage qui ne participerait pas à une épreuve se verrait attribuer le nombre de points correspondant au nombre de classés au classement des sélections +1.

d) Cas des séries en Equipage :

La sélection étant par équipage, un coureur sélectionné mais ne pouvant pas participer avec son équipier habituel (désistement, limite d'âge, etc...) devrait proposer un équipier. Sa proposition sera soumise au comité de sélection qui décidera ensuite.

Article 3: Report d'une épreuve de sélection et validation d'une épreuve:

La commission sportive se réserve la possibilité de remplacer les régates non courues par d'autres, ajoutées au calendrier de la Ligue après accord du Bureau. Ces nouvelles régates devront être annoncées 31 jours au moins avant la date retenue pour leur déroulement.

Article 4 : Demande de sélection sur un autre support que celui de la sélection.

Les demandes de sélection sur un autre support que celui de la sélection peuvent faire l'objet d'une demande à la ligue pour le 1er juin qui transmettra à la FFVoile.

Les demandes doivent être justifiées uniquement par des arguments techniques. Le coureur devra avoir couru au moins une épreuve dans la série demandée.

Article 5 : Commission de sélection de la Ligue.

Cette commission est constituée des deux responsables de la Commission Sportive, de l'entraîneur responsable du suivi de série annuel et des cadres techniques. Elle peut statuer sur des cas particuliers et doit se réunir avant le 15 juin pour proposer à la FFVoile l'examen des cas particuliers et solliciter des places supplémentaires en relation avec une augmentation de la dynamique sportive régionale.

Article 6: sélection sur invitation aux Championnats de France minimes et espoirs.

Le complément des places sur invitation est attribué par la FFVoile sur des critères de progression de la dynamique sportive et sur l'examen des candidatures de coureurs justifiées par des résultats sportifs (cas particulier des changements de région, des recompositions d'équipage, des situations exceptionnelles). La commission de sélection est chargée de proposer les invitations à la FFVoile.

Les dossiers de candidature pour le CFEspoir habitable seront examinés et validés par la Ligue

ANNEXE : Régates sélectives aux Championnats de France

voir tableau des quotas FFVOILE et épreuves diffusées en janvier.

Inscrire la régates au calendrier fédéral avec l'intitulé, la gradation et les classes demandés par ligue.

Pour les dériveurs inscrire les séries concernées particulièrement et IND (sauf si régates réservé à une série)

Les clubs organisateurs doivent s'inspirer au plus près de la charte d'organisation d'une régates du Championnat de Ligue et doivent respecter le Règlement Technique édité par FFVoile (voir site : www.ffvoile.net).

1 - DECLARATION ET DEMANDE D'AUTORISATION.

Le Club organisateur doit déclarer l'épreuve aux Affaires Maritimes ou à toute autre autorité gérant le plan d'eau au moins un mois avant la date de cette épreuve, après avoir désigné le responsable de la manifestation.

2 - L'AVIS DE COURSE : Rédigé par le Club organisateur et validé par la ligue, il devra parvenir aux Présidents du Comité de Course et du Jury au moins un mois avant la date de l'épreuve.

Après acceptation par le corps arbitral, il sera envoyé par le club à la Ligue qui le mettra à disposition sur son site Internet.

Le Club organisateur est chargé de le diffuser aux Clubs ayant des coureurs concernés, et aux délégués de Séries ou techniciens (coordonnées ci dessous):

| | |
|---------------------|---|
| Optimist: | Corinne AUBERT, Laurent GAILLOT, Aline VIELLE |
| Laser: | JC LEYDET, Richard DE MEO, Aline VIELLE |
| INTERSERIE: | Aline VIELLE + Remi PERRIN |
| Dériveur double : | M PONTHEIU, Jean Philippe COIN + Olivier RAISON |
| Catamaran : | Jean-Pierre HILIARD, Benoit FOURNIER, Gaby PENN |
| PAV Glisse : | Pierre CASTE, Lise VIDAL |
| PAV Extrême glisse: | Pierre CASTE, Tristan PEYROTTE |
| Handivoile : | NAJAH, Christine DEWISNE |

3- LES INSTRUCTIONS DE COURSE sont les Instructions Types de l'Autorité Nationale.

Chaque club organisateur peut proposer ses propres annexes aux IC en accord le responsable de série. Le nombre de courses à suivre par journée (avec un minimum de 3 prévues) est précisé dans les annexes.

4-LES HORAIRES : Le 1er signal d'avertissement **possible** pour la journée est fixé à 11h pour une épreuve sur un jour (10h pour la BRC)VRC ou 14h 30 pour une épreuve se courant le samedi en dehors des vacances scolaires.

L'heure de la proclamation des résultats et de la remise des prix est au plus tard 17 heures 30 pour les épreuves réalisées en période scolaire.

5-CLASSEMENT ET VALIDATION D'UNE EPREUVE :

Validation d'une régates : 2 courses courues minimum.

La plus mauvaise course est retirée à partir de 3 courses courues.

Pour l'extrême glisse : l'annexe B est appliquée : 1 course retirée pour 4, 2 pour 7, 3 pour 11

Pour le windsurf glisse :, des courses de Formula Windsurfing peuvent être organisées si le vent entre le signal préparatoire et le signal de départ est de 9 nds et de 7 nds pendant la course. Un pavillon spécifique défini dans les annexes aux IC doit être envoyé.

6-PROGRAMME : Mentionner « une ou plusieurs courses » au programme sans autre précision.



7-CONDITIONS D'INSCRIPTIONS : La licence avec visa médical, le timbre de Classe ou certificat d'adhésion à la classe, la carte de port de publicité si nécessaire, l'autorisation parentale pour les mineurs, le surclassement validé par la FFVoile s'il y a lieu.

Les droits d'inscription pour les épreuves régionales (grade 5) sont fixés à 5€ par jour et par coureur et 10€ pour la flotte collective (bateaux fournis par le club).

Dans le cas d'une épreuve annulée, le remboursement de la participation aux frais est laissé à la discrétion du club organisateur.



8-TYPES DE PARCOURS : Trapèze, triangle, banane, raid, slalom, côtier, longue distance, parcours de type BRC. Les nouveaux types de parcours doivent être communiqués à la Ligue et au(x) délégué(s) de ligue des supports concernés 15 jours avant l'épreuve pour validation technique.

Le temps limite pour finir après le premier (20mn) est calculé après l'arrivée du premier de chaque classe pour les classes qui courent en inter séries ou en fonction du rating s'il y a qu'un seul bateau d'une série

Pour les parcours trapèze utilisés avec les planches à voile "de glisse", voir les spécificités de l'article 1, C2 de la page 4 du règlement du Championnat de Ligue (prévoir 5 types de parcours dans les IC).

Faire en sorte que les courses durent environ de 30 à 45 mn sauf pour les planches à voile (environ 20 à 30 mn), la BRC et les raids (catamaran ou planche à voile).

CAS DES REGATES d'OPTIMIST :

La flotte Optimist étant régulièrement supérieure à 100 bateaux, les instructions de course préciseront l'article suivant :

Pour les Optimists, trois départs seront lancés (1 départ benjamin et 2 départs minimes si plus de 100 bateaux minimes) avec en priorité les benjamins.

Si 2 groupes minimes sont constitués, ils seront répartis en fonction du classement national de la veille publié sur le site de la FFVoile.

9-RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION DE L'EPREUVE:

A: L'ARBITRAGE: Le Club organisateur doit disposer d'un Président de Comité de course et d'un président de Jury. Il doit leur préparer les « dossiers de course ».

Les épreuves du Championnat régional sont dirigées par un comité de course et un jury au minimum régional.

Le Comité de course organise une réunion d'information avec la sécurité et les entraîneurs à 9H30 si nécessaire.

B:L'EFFECTIF A TERRE:

Organiser l'accueil des concurrents à partir de 9 heures (inscription, etc....)

Prévoir une personne du Club qualifiée pour utiliser le Logiciel de classement« FREG »

Prévoir un Commissaire à terre, nommé désigné, pour le PC COURSE.

Prévoir deux assesseurs pour le Jury.

C:L'EFFECTIF EN MER : objectifs et nombre de personnes souhaitées

Un bateau COMITE : 4 personnes dont le Président.

Un bateau ARRIVEE : 3 personnes (selon le parcours, ce rôle peut être assuré par le bateau Comité).

Un bateau MOUILLEUR rapide : 2 personnes.

Un bateau VISEUR : 2 personnes.

Un bateau JURY (facultatif mais **vivement conseillé**)

Un bateau PRESSE (facultatif).

D: LA SURVEILLANCE : Tout bateau du dispositif peut être considéré comme bateau de surveillance.

Conformément au paragraphe I.1.A du Règlement Technique de la Voile : les normes sont très précises et les organisateurs devront s'y conformer scrupuleusement :

| | |
|--|--|
| * pour les plans d'eau intérieurs dont surface <150 ha | |
| Jusqu'à 20 voiliers | 1 bateau de surveillance |
| De 21 à 50 voiliers | 2 bateaux de surveillance |
| De 51 à 80 voiliers | 3 bateaux de surveillance |
| De 81 à 100 voiliers | 4 bateaux de surveillance |
| Au-delà de 100 voiliers | 1 bateau de surveillance supplémentaire |
| | Par tranche de 50 voiliers au-delà de 100. |

| | |
|------------------------------|--|
| *pour les autres plans d'eau | |
| Jusqu'à 20 voiliers | 2 bateaux de surveillance |
| De 21 à 50 voiliers | 3 bateaux de surveillance |
| De 51 à 80 voiliers | 4 bateaux de surveillance |
| De 81 à 100 voiliers | 5 bateaux de surveillance |
| Au-delà de 100 voiliers | 1 bateau de surveillance supplémentaire |
| | par tranche de 50 voiliers au-delà de 100. |

Tous les entraîneurs ayant un bateau de sécurité sont d'office inclus dans le système de surveillance de la régata.

E: LES EQUIPEMENTS TERRESTRES REQUIS:

1/LE PC COURSE Secrétariat doit être équipé d'un téléphone ou d'une liaison VHF avec le Président du Comité de course.

2/DES SALLES : un espace inscriptions, une salle Comité de Course avec table, chaises et tableau, une salle Jury (table, chaises..), une salle informatique pour les classements.

3/UN PANNEAU D'AFFICHAGE séparé avec l'Avis de course, les I.C. et annexes, la météo, le Jury, les classements, les petites annonces.

4/UN MAT DE PAVILLON à terre muni de plusieurs drisses.

5/BUREAUTIQUE: Ordinateur, imprimante, photocopieuse, **logiciel de calcul des résultats FREG**

Le Club organisateur doit faire parvenir les résultats à la Fédération par Internet et une copie des fichiers de résultat doit être transmise à la ligue ou au responsable des classements de ligue.

Il doit également remettre ces résultats (résultats des courses et classement général) au Président du Comité et du Jury, aux entraîneurs, aux responsables de Série et aux délégués de Classe.

F: LES EQUIPEMENTS NAUTIQUES ET LE FONCTIONEMENT NECESSAIRE :

1/ UNE PAVILLONNERIE correspondant à chaque poste, pour chaque bateau organisateur. La pavillonnerie sur l'eau et à terre doit être conforme aux annexes et aux I.C.

2/LE BATEAU COMITE doit être équipé d'un maroquin muni de 8 drisses, de 3 tableaux, de matériels permettant les signaux sonores.

3/LES BOUEES: Un nombre et un type de bouées de couleur et de forme correspondant aux I.C. (bouées de parcours, de changement de parcours, d'arrivée).

Mouillages et lests: Adaptés au plan d'eau, prévoir un mouillage et une bouée de secours.

4/ VHF : Chaque bateau organisateur et le PC Course doivent pouvoir être en liaison VHF permanente.

5/RESTAURATION: L'organisateur doit prévoir si possible un panier repas pour toute personne participant à l'organisation.

G: LE PALMARES.

1 / Prévoir une sono et une estrade podium

L'heure de la proclamation du Palmarès doit être respectée : 17 H 30 au plus tard. **En cas de difficulté de traitement des réclamations, un classement provisoire limité aux 3 premiers de chaque série doit être donné en précisant que des réclamations sont en cours de traitement.**

2/ Remise de coupes, trophées, autre dotation (tirage au sort de lots si possible)

Les trois premiers de chaque série et de chaque catégorie représentative doivent être récompensés par un trophée. Prévoir une récompense pour les trois premières féminines (à discrétion en fonction du nombre de participants).

3 / Le Pot de clôture sans alcool, c'est la conclusion conviviale de cette journée de Championnat de Ligue.

4/ Le club organisateur devra fournir le fichier de sauvegarde FREG .WDZ aux responsables de séries citées ci-dessus.

H : Départ

1/ Voile légère autres que Optimist

Un départ d'une régata grade 5 devra regrouper au minimum 10 bateaux d'une même classe ou 5 en intersérie IND. Les classes seront regroupées en intersérie dès lors que les minima ne sont pas atteints dans l'un des groupes.

En grade 4 au minimum 15 bateaux d'une même classe et 10 en intersérie

Faute de quoi le classement ne sera pas pris en compte au niveau fédéral

FICHE D'INSCRIPTION VOILE LEGERE NOM DE L'EPREUVE



DATES

SERIE :

N° DE VOILE :

RATING :

| | BARREUR | EQUIPIER |
|-------------------|---------|----------|
| N° de Licence | | |
| Nom | | |
| Prénom | | |
| Date de naissance | | |
| Adresse | | |
| email | | |
| Téléphone | | |
| N° et Nom du Club | | |
| N° Ligue | | |
| Sexe (F-M) | | |

Je m'engage à respecter les règles de course à la voile et toutes les autres règles qui régissent cette épreuve et, en particulier, la règle fondamentale : "un voilier est seul responsable de la décision de prendre le départ ou non, ou de rester en course".

Signatures :

Barreur

Equipier

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

BARREUR

Je soussigné responsable légal de l'enfant
 l'autorise à participer à la régates organisée par le, le
 200

Fait, le Signature

EQUIPIER

Je soussigné responsable légal de l'enfant
 l'autorise à participer à la régates organisée par le, le
 201

Fait, le Signature

